
PRESENTATION

NOVAO Finance

Adresse professionnelle ou du siège social

Numéro ORIAS : 240 000 10

Sous les catégories suivantes :

CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

- Conseiller en investissements financiers (CIF)

INTERMÉDIAIRE EN ASSURANCE :

- Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)
- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA)

INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS BANCAIRES ET SERVICES DE PAIEMENTS

- Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)
- Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP)
- Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP)

AUTRES ACTIVITES :

- Démarchage bancaire et financier
- Transactions immobilières (*carte T en cours d'obtention*)

CONDITIONS D'EXERCICE DES STATUTS

Conseiller en investissements financiers

Membre de la CNCEF PATRIMOINE association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Conditions de fourniture des conseils en investissement :

NOVAO Finance est susceptible de fournir des conseils en investissement suivant une combinaison de conseils fournis de manière indépendante ou non indépendante.

NOVAO Finance peut proposer au même client des prestations de conseil indépendant et non indépendant, suivant ce qui sera le plus adapté à la situation du client.

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, **NOVAO Finance** s'engage ainsi évaluer un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché et qui sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs ou à leurs fournisseurs pour garantir que les objectifs d'investissement du client puissent être atteints de manière appropriée. En conséquence, **NOVAO Finance** ne se limitera pas aux instruments financiers émis ou fournis par des entités ayant des liens étroits avec lui-même ou d'autres entités avec lesquelles il aurait des relations juridiques ou économiques, ou contractuelles si étroites qu'elles présentent le risque de nuire à l'indépendance du conseil fourni. Par ailleurs, **NOVAO Finance** n'acceptera pas de rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaires en rapport avec la fourniture de la prestation, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers.

Dans le cadre d'une prestation de conseil fournie à titre non indépendant et conformément à la réglementation qui lui est applicable, **NOVAO Finance** peut, au contraire, percevoir des rémunérations, commissions ou avantages monétaires ou non monétaire en rapport avec la fourniture de la prestation de conseil, versés ou fournis par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations imposant l'information du client, l'obligation d'amélioration du service et le respect de l'obligation d'agir au mieux des intérêts du client.

NOVAO Finance dispose d'une organisation appropriée pour garantir que les deux types de conseil en investissement, indépendant et non indépendant, sont clairement séparés l'un de l'autre, que les clients ne seront pas induits en erreur quant au type de conseil qu'ils reçoivent, et que **NOVAO Finance** leur donnera le type de conseil qui est adapté à leur situation.

Partenaires dans le cadre de l'activité CIF :

- NORTIA
- ALPHEYS
- CORUM
- PERIAL
- SOGENIAL
- ATLAND
- PAREF GESTION

Politique en matière de durabilité

NOVAO Finance a mis en place un processus de sélection des instruments financiers, tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24, du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019. Pour ce faire, **NOVAO Finance** procède à l'analyse des produits qu'il entend référencer sur la base de plusieurs critères :

- Le fait qu'ils constituent des investissements durables au sens du Règlement SFDR ;
- Le fait qu'ils constituent des investissements durables à vocation environnementale au sens du Règlement Taxonomie,
- Le fait qu'ils prennent ou non en compte les incidences négatives en matière de durabilité (PIA).

NOVAO Finance expliquera au client et détaillera ces différents éléments dans la suite de sa mission.

Intermédiaire d'assurance

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier en assurance (COA).

NOVAO Finance est non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et susceptible de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(c) du Code des assurances)

Partenariats avec les entreprises d'assurance :

NOVAO Finance travaille avec les entreprises d'assurance suivantes :

- VIE PLUS – Suravenir
- SPIRICA
- GENERALI Patrimoine
- ALPHEYS (ORADEA VIE)
- AGEAS – SELENCIA
- AEP

Conditions de fourniture de la prestation de conseil en assurance :

NOVAO Finance propose au client une prestation de conseil lui permettant de proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client

De façon facultative, **NOVAO Finance** est en mesure de proposer au client un service de recommandation personnalisée consistant à expliquer au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou options, un(e) ou plusieurs contrats ou options correspond(ent) le mieux ses exigences et besoins.

NOVAO Finance dispose d'une organisation appropriée pour garantir que les clients ne seront pas induits en erreur quant au niveau de conseil qu'ils reçoivent, et que **NOVAO Finance** leur donnera le type de conseil qui est adapté à leur situation.

Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement

Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR, 4 Place de Budapest, 75346 Paris Cedex 9 en sa qualité de courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

Partenaires bancaires, financiers et services de paiement :

- établissements bancaires

Démarchage bancaire et financier

Cette activité, régie par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, le Code Monétaire et Financier et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant.

Transactions Immobilières (sans maniement de fonds)

Activité régie par la loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 dite loi Hoguet et les lois, décrets et ordonnances s'y rattachant, sous couvert de la carte professionnelle n°CPI31012024000000010

Réclamation – médiation CIF

Pour toute réclamation, le client s'adresse préalablement à **NOVAO Finance** afin de trouver une solution amiable. La réclamation s'effectuant, sur support durable, est adressée à : **NOVAO Finance** – manonprosperin@novaofinance.com ou fxtepe@novaofinance.com

NOVAO Finance s'engage à :

- Accuser réception de la réclamation dans un délai de dix jours ouvrables ;
- Puis à y répondre dans un délai de deux mois maximums à compter de la date d'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui apparaît pas satisfaisante, le client peut saisir le médiateur de la consommation compétent suivant :

Au titre de l'activité de conseiller en investissements financiers :

Le Médiateur

Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse

75082 PARIS CEDEX 02

Au titre des autres activités :

Nom : CNPMédiation

Adresse : 27 Avenue de la libération

CP Ville : 42400 Saint Chamond

Site internet : www.cnpm-mediation-consommation.eu

Mail de contact : contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu

Assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) et garanties financières

RCP : dans le cadre de ses activités, **NOVAO Finance** a souscrit à un contrat d'assurance le couvrant contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle auprès de **MMA IARD N° 112788909 - ADHERENT N° 030633, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9**

Garanties financières : dans le cadre de ses activités, **NOVAO Finance** :

- Bénéficie d'une garantie financière conformément à l'article L. 512-7 du Code des assurances de 115 000 € auprès de **MMA IARD N° 112788909 - ADHERENT N° 030633, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9**
- Bénéficie d'une garantie financière, conformément à l'article 35 modifié du décret 72-678 du 20 juillet 1972 de 110 000 € auprès de **MMA IARD N° 112788909 - ADHERENT N° 030633, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9**
- Bénéficie d'une garantie financière conformément à l'article L. 519-4 du Code monétaire et financier de 115 000 € auprès de **MMA IARD N° 112788909 - ADHERENT N° 030633, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9**

Traitement des données personnelles

Dans le cadre de ses prestations, **NOVAO Finance** est susceptible de procéder au traitement de données personnelles intéressant le client, ce à quoi le client consent.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, **NOVAO Finance** s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre **NOVAO Finance** et son client, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Le client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein de **NOVAO Finance** sont les suivantes : **PROSPERIN Manon – manonprosperin@novaofinance.com - 0685334692**

Le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 PARIS CEDEX 07

Moyens de communication entre [Nom du cabinet ou dénomination sociale] et le client

Les modes de communication à utiliser entre **NOVAO Finance** et le client sont les suivants :

- ✓ Réunions physiques
- ✓ Courrier (les courriers papier seront envoyés sur demande du client, dans la continuité de notre structure qui se veut progresser dans la durabilité)
- ✓ Envois de courriels
- ✓ Téléphone
- ✓ Visioconférence

Mise à jour des informations

NOVAO Finance fait parvenir au client toute mise à jour de ces différentes informations, en lui communiquant par [mettre moyen de communication : courrier, email, espace dédié...]. Le client peut également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de **NOVAO Finance**.